



## LETTRE D'INFORMATION N° 4/2020

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : [mairie@norroyleveneur.fr](mailto:mairie@norroyleveneur.fr) - site internet : [www.norroyleveneur.fr](http://www.norroyleveneur.fr)

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

#### **Installation de la Commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la nouvelle commission d'Appel d'offres, à savoir :

Les délégués titulaires sont :

- Mme Enza BAROTTE
- M. Raymond BECKER
- Mme Patricia MELY

Les délégués suppléants sont :

- M. Thierry CHARTON
- Mme Charlotte BECKER
- Mme Karine WEBER

Le Maire étant Président de cette Commission.

#### **Prime Covid 19**

Le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle « État d'urgence Covid 19 » à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

Le montant de la prime exceptionnelle est fixé en raison des sujétions exceptionnelles suivantes :

- durée de mobilisation des agents ;
- continuité du fonctionnement des services ;
- présence travaillées des agents pendant la période initiale d'État d'urgence.

Cette prime exceptionnelle « État d'urgence COVID-19 » est attribuée aux agents publics qui suit : les fonctionnaires, les stagiaires ou les contractuels (à temps complet, non complet ou partiel).

Le montant plafond de la prime exceptionnelle est fixé à 1 000 euros et fait l'objet d'un versement unique.

Cette prime exceptionnelle « État d'urgence COVID-19 » est versée en fonction du nombre de jours travaillés pendant la période comprise entre le 24 mars 2020 et le 11 mai 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'instaurer la prime exceptionnelle « État d'urgence covid-19 » selon les modalités définies ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

## **Subventions aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie**

Une demande de subventions de travaux d'économies d'énergies nous est parvenue. Celle-ci doit être approuvée par le Conseil et l'a été à l'unanimité.

## **Désignation des membres de la CLECT**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI.

Cette Commission doit être composée d'au moins un représentant de chaque Conseil Municipal. Le nombre total de membres de la CLECT est libre, à minima il sera égal au nombre de communes membres.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Membre titulaire : Madame Nathalie ROUSSEAU

Membre suppléant : Madame Patricia MELY

.

## **COMPTE RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

### **Demande de subvention Ateliers Municipaux**

Le Conseil Municipal a délibéré pour l'Avant-projet définitif de la construction d'un atelier Technique Municipal pour un montant de 257 300 euros HT : coût des travaux et fournitures diverses, ainsi que les honoraires du Maître d'œuvre de 30 500 euros HT.

Après les rapports du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Sécurité (CSPS) et du Contrôle Technique (CT), le coût des travaux a augmenté de 18 700 euros HT répartis comme suit :

- LOT 1 – GROS ŒUVRE / VRD / ESPACES VERTS :
  - oCréation d'un cheminement à l'arrière (demande CSPS) : 1 700 € HT
  - oBordure + acodrain en pignon halle (Vu avec Matec en réunion technique) : 1 400 € HT
  - oRéservations spécifiques pour réalisation douches (remarque RICT) : 600 € HT

- Ajustement épaisseur terrassements / plateformes / dimensionnement fondations (suite rapport de sol) : 8 400 € HT
- Isolation parties enterrées verticales (non prévu initialement) : 1 000 € HT
- Pose des différentes protections et coffrets à fournir par concessionnaires élec : 500 € HT
- LOT 02 - CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE – BARDAGE – ETANCHEITE
  - Ajustement pente charpente + renfort étanchéité (remarque RICT) : 1 000 € HT
- LOT 03 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM + EQUIPEMENTS
  - Ajout échelle à crinoline (demande CSPS) : 3 700 € HT
- LOT 04 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRES
  - Pas d'incidence
- LOT 05 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES
  - Eclairage en façade avant + fourreaux en attente pour recharge véhicules élec + ajustement nombre prises de courant : 1 750 € HT
- LOT 06 – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – BLOCS PORTES
  - Optimisation performances blocs portes et cloisons (suite échange avec CT) : - 1 550 € HT
- LOT 07 – PEINTURES INTERIEURES – SOLS SOUPLES – FAIENCE
  - Ajustement quantités : 200 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter les subventions suivantes eu égard à ces augmentations :

Subvention D.E.T.R. : à hauteur de 40 %

Subvention Département : à hauteur de 30 %

Le solde sur les fonds propres de la Commune.

## **Adhésion contrat d'assurance statutaire Gras Savoie**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire un contrat d'assurance statutaire Gras Savoie par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Moselle, garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité en cas d'absence longue maladie des Agents Territoriaux.

## **Contrat d'apprentissage**

Une jeune personne de Norroy le Veneur prépare un BTS Aménagement Paysager au Lycée Agricole de Courcelles-Chaussy. Celle-ci nous a adressé une demande d'alternance pendant deux ans afin d'obtenir son diplôme.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer ce contrat d'apprentissage.

## **Création d'un poste d'adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le contrat d'adjoint technique se termine le 21 octobre 2020. Cette personne donne entière satisfaction à la collectivité. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Accord à l'unanimité

## Subventions aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie

Une demande de subvention de travaux d'économies d'énergies nous est parvenue. Celle-ci doit être approuvée par le Conseil et l'a été à l'unanimité.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Le repas des aînés** sera malheureusement annulé, en raison des conditions sanitaires exceptionnelles que nous avons subies et que nous subissons encore. Nous le regrettons vivement car cette journée de convivialité nous permettait d'échanger avec vous.

### Broyage des branchages du lundi 26 octobre 2020 au jeudi 29 octobre 2020

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérerez pour pailler vos jardins.

**Pour ce faire** : Dès aujourd'hui et avant le 15 octobre 2020, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

### Participation citoyenne

Afin de renforcer la sécurité au sein du village, nous avons contacté la gendarmerie de Maizières les Metz et le groupement de Gendarmerie de Metz afin qu'ils nous guident sur les différentes mesures à adopter.

Le 16 septembre 2020, lors d'une réunion de la commission sécurité composée d'élus, la gendarmerie a présenté un moyen qui se révèle efficace dans de nombreux villages l'ayant adopté.

Il s'agit de la Participation Citoyenne. Le but est de sensibiliser les habitants afin qu'ils puissent être attentifs aux comportements suspects d'individus, passages répétitifs, présence de véhicules douteux, ou lors de démarchage à domicile etc...., noter le signalement de ces individus ou du véhicule qui pourra être communiqué à un référent, c'est à dire une personne qui collectera les informations et se mettra en relation avec les Gendarmes.

La Commune va organiser une réunion publique en partenariat avec la gendarmerie pour vous présenter et mettre en place ce dispositif.

Si d'ores et déjà vous souhaitez vous présenter comme référent, vous pouvez contacter la Mairie.

Pour info : Depuis le début de l'année 29 cambriolages :

21 au niveau des entreprises sur nos zones d'activités et 8 au sein du village.